



Credit a la consommation, payer pour une autre personne

Par **mahono**, le **22/10/2008** à **11:32**

bonjour
voilà je vous expose mon problème
Je viens de quitter ma copine avec qui j'ai vécu 2 ans et demi. Pendant cette période, elle a fait un crédit à la consommation avec complication
j'explique
Le contrat est à mon nom mais les prélèvements se faisaient sur son compte
Aujourd'hui elle m'annonce qu'elle ne paiera plus
Ai-je droit à un recours quelconque ou suis-je obligé de payer car je suis sur le contrat ?
merci de vos réponses

Par **ellaEdanla**, le **22/10/2008** à **14:01**

Bonjour,
malheureusement si vous avez signé le contrat de prêt vous n'aurez pas d'autre solution que de l'honorer.
Ets-elle aussi co-signataire ? ou êtes-vous le seul signataire ?
Cordialement.

Par **mahono**, le **22/10/2008** à **15:26**

elle est aussi co-signataire
n'y ai-je vraiment aucun recours ??
merci d'avoir répondu déjà aussi vite à ma question

Par **ellaEdanla**, le **22/10/2008** à **16:38**

re-bonjour,rnrnPuisque vous avez signé tous les deux le contrat de prêt, l'organisme de crédit peut réclamer à l'un ou à l'autre de payer la totalité.rnrnPar la suite celui qui à tout payer peut saisir le Tribunal afin de demander à l'autre de le rembourser de sa part. Pour cela, consultez un avocat.rnrnCordialement.

Par **mahono**, le **23/10/2008** à **09:27**

merci beaucoup d avoir repondu aussi vite